

Peintre n3p2 (H/F)

29000 QUIMPER [Accéder à l'annonce en ligne](#)

- Contrat de travail temporaire
- Dès que possible
- Durée : 12 mois

- Temps plein
- Ouvert aux personnes en situation de handicap

L'entreprise

Notre client est une entreprise spécialisée dans les travaux de construction, rénovation.

Avantages ACTUAL : Livret 12% intérêts annuels, 100% garanti par l'état et sécurisé + parrainages ,
ACTUAL QUIMPER BTP - 43 avenue de Ty Bos 29000 Quimper

Le poste

ACTUAL Quimper BTP recherche un Peintre N3P2 (H/F) pour une mission située à Quimper, incluant des travaux de rénovation et d'intervention après sinistres.

Vous aurez pour mission de préparer les surfaces. Cela inclut le décollage des anciens revêtements, le lessivage, le rebouchage des fissures à l'enduit et le ponçage. Une fois le support prêt, Vous procèderez à la mise en peinture en utilisant diverses techniques (brosses, rouleaux, pistolets). Vous devrez maîtrisez le dosage des mélanges et l'application de différentes finitions selon les besoins. Enfin vous assurerez également la protection des ouvrages contre les intempéries ou l'usure du temps.

Ce poste débutera **dès que possible**, Vous travaillez **39 heures par semaine (dont 4h supplémentaires)**, Taux horaire : **14,59€- 15.70€ selon compétences + repas payer par l'entreprise**.

Cette offre est publiée par notre agence de recrutement réputée, engagée à fournir des opportunités de carrière enrichissantes. Rejoignez nous pour une expérience professionnelle enrichissante et épanouissante !

Le profil recherché

Le profil recherché pour le poste de Peintre N3P2 (H/F), doit posséder un niveau d'étude de **Titre professionnel de niveau V, soit un BEP/CAP ou équivalent**.

Il est essentiel que le candidat ait acquis une expérience professionnelle **d'au moins 3 ans**.

Nous recherchons une personne capable d'analyser la nature des supports (plâtre, bois, métal) pour choisir les produits adaptés, et marqué par une grande capacité d'organisation pour maintenir un chantier propre et respecter les délais impartis.